

6. 195-23

— 10 —

309

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement de la République à consentir une nouvelle prorogation de la réforme judiciaire en Egypte. (N° 21 année 1900.)

(Nommée le 13 mars 1900.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BOURGANEL.
2^e — DE MARCÈRE.
3^e — ALBERT PARISSOT.
4^e — EDOUARD MILLAUD.
5^e — MAZEAU.
6^e — MARQUIS.
7^e — LEGRAND.
8^e — CÉSAR DUVAL.
9^e — VICTOR LEYDET.



Séance Du jeudi 15 mars 1900
M. de Marcère est élu président.

M. Van Leydet " secrétaire

M. M. Mazeau, Marquis, Paresse et Bourzanel
adressent des lettres d'excuse pour cette séance.

M. Bourzanel, 1^{er} bureau et Marquis
6^{ème} bureau ajoutent qu'ils sont favorables au
projet

M. de Marcère, 2^{ème} bureau, pense qu'il y
a lieu de se faire communiquer les pièces du dossier

M. César Durval déclare qu'il est favorable
à la prorogation

M. Victor Leydet également avec des notes

M. Legendre aussi ^{de quelques renseignements} id

M. de Marcère est désigné comme
rapporteur

Le secrétaire

V. Leydet

Le président

M. de Marcère

Séance Du vendredi 23 mars 1900
Présidence de M. de Marcère

M. Van Leydet, secrétaire

M. de Marcère donne lecture de son rapport
concernant à l'autorisation de proroger le régime
actuel c'est-à-dire à l'adoption du projet de
loi

Les conclusions sont adoptées

Le secrétaire

V. Leydet

Le président

M. de Marcère

Séance du 26 Mars 1890.

Bureau: M. Lorisot et M. Mezger malades.
 M. le Président expose l'objet de la réunion: l'adoption de la loi
 votée par l'Assemblée et qui établit le régime des terres
 d'Égypte au profit des bourgeois et des familles.
 Après en avoir délibéré la Commission approuve le projet de loi.
 et nomme M. de Marsieu rapporteur.
 M. de Marsieu fait un rapport verbal. La Commission approuve
 les conclusions de M. de Marsieu et donne son rapport à l'Assemblée
 par l'organe de M. de Marsieu.

Le Président
 Le Secrétaire
 M. de Marsieu
 M. de Marsieu

